



COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DÉPLACEMENTS

23 novembre 2016





La population et l'activité s'accroissent chaque année sur le territoire de Sénart. La mairie de Saint-Pierre-du-Perray souhaite que ce développement se poursuive de manière équilibrée. L'EPA Sénart et la ville ont ainsi décidé de créer un nouveau quartier, Villeray en concertation avec les habitants et les acteurs locaux. La Zone d'Aménagement Concerté est le cadre réglementaire qui permet de réaliser ce projet. L'atelier Déplacements est le second atelier de la concertation engagée en juillet 2016 sur la création de la ZAC de Villeray. Le premier atelier concernait les formes urbaines.

/ PARTICIPANTS /

Les intervenants étaient :

- › Catherine Aliquot-Vialat, maire de Saint-Pierre-du-Perray
- › Georges Pugin, Adjoint élu à l'Urbanisme et à l'environnement
- › Philippe Lajus, architecte-urbaniste à l'EPA Sénart
- › Romain Moreau, agence Traitclair
- › Marieke Verbrugge, agence Traitclair

Le nombre de participants : 10

/ INTRODUCTION /

Romain Moreau présente l'ordre du jour de la réunion. L'atelier vise à prendre connaissance de l'étude de trafic et de la proposition des axes structurants de l'EPA. Les participants sont invités à proposer des circulations piétonnes, cyclistes et automobiles au sein du nouveau quartier. Dans un second temps, des préconisations sur la répartition de la voirie sont attendues. Romain Moreau rappelle les points essentiels du projet : le périmètre, les ambitions, le calendrier du projet et de la concertation.

/ ÉTUDE DE TRAFIC /

Le diagnostic de l'étude de trafic (état actuel) est présentée par le bureau d'étude ACC-S. L'étude de l'état futur et de l'impact de la ZAC est en cours. La présentation concerne les constats en termes de trafic et de fonctionnement.

Le périmètre d'étude se situe autour de la ZAC de Villeray. Il concerne 11 carrefours, qui ont été observés en heure de pointe (2h le matin et le soir). Des mesures ont été réalisées le jeudi hors périodes de vacances, en juin et en septembre. En outre, des comptages automatiques ont été enregistrés 24h sur 24h pour compléter le dispositif.

Les trafics moyens journaliers sont mesurés en véhicule jour, un chiffre obtenu par une moyenne des véhicules de la semaine, dans les deux sens. L'étude compte :

- › sur l'avenue de la Tour Maury, 7430 véhicules,
- › sur la RD947 vers Corbeil, 10500 véhicules jour,
- › sur le boulevard Jullien, 3460 véhicules jour.

Les résultats contrastent avec les rues de la ville, comme la rue Mozart, qui comptabilise 1500 véhicules jour. La part de poids lourds est assez faible sur le réseau.

L'étude des projections du trafic liées à la réalisation de la ZAC de Villeray est en cours de réalisation et ses résultats seront intégrés à l'étude d'impact au premier semestre 2017.



Diagnostic de l'état actuel à l'heure de pointe du matin (ACC-S)

L'état du réseau en heure de pointe le matin est représenté sur cette carte ci-dessus. La circulation rouge est problématique, l'orange signifie des ralentissements qui se résorbent vite. Pour le constat à l'heure de pointe du matin, la connexion vers le Nord vers la Francilienne, 1150 véhicules circulent par heure. La D947 comptabilise un peu moins de 300 véhicules par sens côté Lieusaint et 370 à 480 côté Corbeil. Tandis que sur le tronçon nord de l'avenue Louis Lachenal, 2 à 300 véhicules y circulent à l'heure de pointe le matin. Pour se représenter 100 voitures par heure équivaut à une voiture toutes les trente secondes. L'avenue de la Tour Maury peut être touchée par des ralentissements importants dès le premier feu. Des ralentissements peuvent se produire dans la ville de Saint-Pierre-du Perray. Le soir les flux sont plus faibles car ils sont plus étalés. L'heure de pointe du soir se situe entre 17h et 19h. Le bureau d'étude présente ensuite les modes alternatifs autour de la ZAC, avec les liaisons douces et les transports en commun.

Ce constat sera pris en compte dans la modélisation de la ZAC de Villeray. L'étude est en cours.

/ TEMPS D'ÉCHANGES AVEC ACC-S /

Un habitant regrette :

« Cela aurait été bien que l'étude concerne également le secteur sur le pont, sur l'entrée de Tigery ? »

- Le bureau d'étude : " Nous avons pris en compte les problèmes que connaît cet échangeur. L'étude propre à un échangeur ne peut pas être liée qu'à la zone impactée par la ZAC, mais à une échelle plus régionale. "

Un habitant intervient :

« Une partie de la circulation se fait dans le vieux Saint-Pierre par la D30 et occasionne des saturations. Beaucoup de St-Perrayens l'empruntent, ainsi que les futurs habitants. »

Un autre habitant fait remarquer :

« Nous avons deux sorties sur la Francilienne à Saint-Pierre-du-Perray. La ZAC de Villeray fera partie de la ville et impactera le trafic de la ville. Bien que ce soit l'étude d'une ZAC, il faut voir d'un point de vue global le trafic sur la ville. »

- Mme le Maire répond qu'un réaménagement est à anticiper avec les autres communes et l'EPA Sénart. Au niveau de Saint-Pierre, la Francilienne passe à deux voies et provoque des ralentissements. A l'échangeur, la priorité est donnée à Tigery et ralentit le trafic. Une démarche collective auprès de la région devra être opérée.

« Les voitures dans le futur seront électriques. Est-ce que des bornes de recharge pour voitures électriques seront prévues ? »



Proposition d'axes structurants de l'EPA

/ LES AXES STRUCTURANTS /

Les axes structurants sont présentés par Philippe Lajus de l'EPA. L'ossature viaire principale se situe dans un axe Nord-Sud, de la Clé de Saint Pierre à la route du golf. Il se poursuit vers l'ouest sur l'avenue Louis Lachenal. Le reste des liaisons seront des voiries de desserte intérieures aux îlots. Un maillage de voiries douces avec du piéton-cycle viendra se connecter sur les réseaux existants ou prévus dans la Clé de Saint-Pierre. La liaison douce de la Clé de Saint-Pierre, qui mène vers le Carré Sénart ou l'intérieur de Saint-Pierre-du-Perray sera ainsi confortée.

/ TEMPS D'ÉCHANGES /

Un habitant demande :

« Cette ZAC s'étend vers Melun. A mon sens, la zone industrielle entre Sénart et Melun se développe et les gens de la ZAC iront vers Melun. Pourquoi ne pas raccorder Melun en contournant le Carré Sénart ? »

Un habitant fait remarquer : *« Au niveau du Boulevard Jullien, je ne sais pas pourquoi nous avons fait une quatre-voies, cela peut donner l'effet d'une frontière. Il faudrait faire une voie pour les piétons et les cyclistes. Cela rendrait cet espace plus agréable. Peut-être que ce n'est pas une voie, mais une demi-voie, avec un bas côté pour les voitures. La RD947 qui longe le golf est problématique, car si on a une panne de voiture, nous n'avons pas de bas-côté pour nous arrêter. Il y a une réflexion à avoir sur ces deux axes. »*

- Romain Moreau répond que ce qui est intéressant dans son approche, c'est la vision des usages actuels et à venir. Le propos de cet atelier est de se projeter dans les déplacements futurs dans le nouveau quartier et la ville.
- Philippe Lajus répond : " sur le boulevard Jullien cela me paraîtrait délicat de passer à une seule voie. Avec la configuration du Tzen au milieu, il est judicieux de garder les deux voies pour assurer l'écoulement y compris lors du blocage d'une des voies."

/ LES ATTENTES DE LA CONCERTATION /

Romain Moreau présente brièvement les précédentes concertations avec les entretiens d'acteurs, le diagnostic en marchant et l'atelier Formes Urbaines. Les attentes issues de la concertation sont :

- Anticiper la circulation automobile
- Développer des liaisons douces
- Créer des rues résidentielles avec du stationnement et des espaces piétons
- Développer des dessertes et des accès par les transports en commun

/ ATELIER /

L'atelier était composé en trois temps :

- Des fiches rôles : se déplacer dans le quartier en 2030
- Retours sur la proposition de l'EPA des axes structurants
- Reconstitution de trois voiries types

LES FICHES RÔLES : SE DÉPLACER DANS LE QUARTIER EN 2030

Les participants sont invités à imaginer les déplacements quotidiens de différents usagers à l'aide de fiche rôles. Les différents profils sont présentés par les participants



"Je suis un jeune de 15 ans. Je vais au collège à pied ou en voiture avec mes parents. Pour les loisirs si je n'ai pas d'offre sur place, je me déplace à la médiathèque de Saint Pierre et je vais au Carré Sénart en Tzen ou à pied. Pour me déplacer, j'ai besoin de deux tickets de Tzen, donc je fraude pour y aller car je n'ai pas d'abonnement Imagin'r. Si je veux rester sur mon quartier, il faut une offre culturelle ou un local jeune. Je marche, je fais de la trottinette ou du vélo. Je fréquente l'espace Gainsbourg. Je fréquente le kebab, la boulangerie, le Lidl, le supermarché."



" Je suis un jeune de 15 ans. Je souhaite profiter d'un débit internet élevé. Je me déplace à vélo, en bus ou à pied. Je vais au collège à vélo. Je vais faire du street-workout, du basket ou du skate avec mes copains. Je souhaite avoir un lieu de rencontre extérieur abrité pour discuter avec mes amis. Je pratique un sport, de la musique, du hip-hop. Je vais au Carré Sénart pour mes vêtements et jeux vidéos en Tzen ou en voiture. Je fréquente le fast-food, le coiffeur et bientôt l'auto-école. "

"Je suis une femme de 32 ans, célibataire. J'ai un enfant de 6 ans. Nous allons nous promener en forêt, nous allons régulièrement flâner dans l'ancienne médiathèque devenue une brasserie. Les associations de St Pierre nous permettent d'avoir une vie sociale. Je vais à l'entrée et à la sortie des classes. J'accompagne mon fils pour les activités sportives au Parc des Sports. Nous nous déplaçons à vélo, mais près des commerces il n'y a pas assez de parkings à vélos. Pour les courses, je ne peux pas y aller à vélo donc je prends ma voiture. En effet, le parking est complet car les gens se garent là pour prendre le Tzen. Je vais à Auchan car il y a au moins de la place."



"J'ai 26 ans, je viens de m'installer en couple dans le quartier. Je cherchais un emploi et je viens d'en trouver à Evry. J'aime bien me reposer, me promener à pied ou en vélo. Le quartier est calme sans bruit. Nous avons ciblé un logement qui n'est pas à côté d'une quatre-voies. Comme je suis sportif, je vais à l'aire de street-workout. On a décidé d'avoir cinq ou six enfants mais ils ne sont pas encore là. Je vais à la pétanque avec mon épouse. Je fréquente Intermarché, le parc de sports, le cinéma. Nous allons parfois au Carré Sénart en voiture. Je vais quelques fois à l'église. Le soir nous allons au cinéma en voiture."

"Je suis retraité. Je fais de la marche pour les loisirs, les courses. Je me promène avec mes petits-enfants. Je prends la voiture pour mes courses et les transports en commun pour aller au centre-ville ou au Carré Sénart. Je fréquente les salles de sports, les salles associatives, la salle de spectacle, la médiathèque, le Carré Sénart, la pharmacie, la boulangerie, les supermarchés. J'utilise tous les moyens qui existent pour me déplacer : la marche, le vélo, les transports en commun, la voiture. "



" Je suis un professionnel qui vient d'ouvrir une boulangerie à Saint-Pierre. Le déplacement maison-travail peut-être fait à vélo, à pied, en voiture. Avec ma famille, nous aimerions découvrir le quartier à vélo, à pied. Nous pouvons aller au bowling à pied et en Tzen. Des transports en commun, des navettes nous permettent d'aller dans un équipement de sport. Nous manquons de navettes. Nous allons à la médiathèque à pied par les voies douces ou si nous sommes pressés, nous irions en voiture. Le Tzen a une fréquence assez régulière pour aller en centre-ville. Il n'y a pas assez de parkings dans le centre-ville, l'Intermarché est blindé. Il peut y avoir un petit Windsor près du Tzen, avec de petits commerces et services. Nous nous déplacerons dans les

POINTS ESSENTIELS DES DÉPLACEMENTS DANS LE QUARTIER

/ Les liaisons douces /

- Les cheminements doux importants doivent rejoindre le collège, le Tzen, le parc des sports. Cela doit être des liaisons vélos et piétons. Les principaux utilisateurs quotidiens seraient les enfants et les adolescents.

« La grosse difficulté sera pour se rendre au collège Camille Claudel pour les futurs habitants. Les collégiens peuvent aller à vélo ou prendre le Tzen. Il faut étudier un cheminement sécurisé et bien éclairé. Ils ont 20kgs sur le dos. Des parents déposent également certains collégiens. » « Certains ados vont en vélo au lycée tandis que d'autres prennent les transports en commun. »

- Des liaisons doivent être faites avec les voies existantes, avec l'Allée Royale et la voie Romaine.

/ L'aménagement autour des équipements /

« Avec la nouvelle école Saint-Exupéry, la circulation autour de la place de l'école va poser problème ».

- Mme le Maire répond qu'il y aura une contre-allée pour que les parents déposent leurs enfants. ».

/ Axes routiers /

- Les participants estiment qu'il faudrait un prolongement de la ZAC vers la Francilienne.

→ Philippe Lajus répond que ce barreau routier ne se justifie pas au regard de la ZAC de Villeray. Cette opération ne peut pas le financer. Un tracé de principe est inscrit dans le PLU.

→ Mme le Maire propose de le maintenir dans le PLU.

/ Stationnements /

- Des stationnements par 3 ou 4 voitures en continu et en nombre suffisant, notamment à proximité des logements sociaux.
- Des aires de rabattement autour des stations T Zen. Des aires de stationnement dédiées au covoiturage.
- Des parkings à vélos.

LES VOIERIES TYPES

/ Les noues de l'espace central /

- Sur l'entretien : "Est-ce que c'est un espace à entretenir par la commune ? Ce qu'il faut chercher à faire c'est minimiser l'entretien. Nous pouvons faire des pentes douces pour le traiter avec les pelouses. "

→ Philippe Lajus répond que l'assainissement est la responsabilité de l'agglomération. Pour autant, dans un système ouvert de type noue, concernant l'entretien, la question de la gestion se pose entre la commune et l'agglomération. Il y a l'entretien et le nettoyage des berges.

- Sur la sécurité de l'installation : "Quelle sécurisation pour les enfants ?"

→ Philippe Lajus répond que, contrairement au lac, l'eau n'est présente que lors des grosses pluies. L'inconvénient peut résider dans la présence de moustiques si l'eau stagne. La conception doit prévoir un assèchement rapide du fond de noue. Aujourd'hui, il n'est plus envisageable de réaliser des bassins de régulation avec de l'eau permanente au contact de la nappe.

- Sur la réalisation de noues dans Sénart : "Est-ce que cela a été fait ailleurs dans la ville-nouvelle ?"

→ Philippe Lajus répond qu'une noue existe par exemple dans le bourg de Cesson, dans la rue de Paris qui va vers Auchan. Les bâtiments bordent ces bassins en léger retrait.

/ Les voiries de desserte résidentielle /

Deux options sont possibles et appréciées des participants :

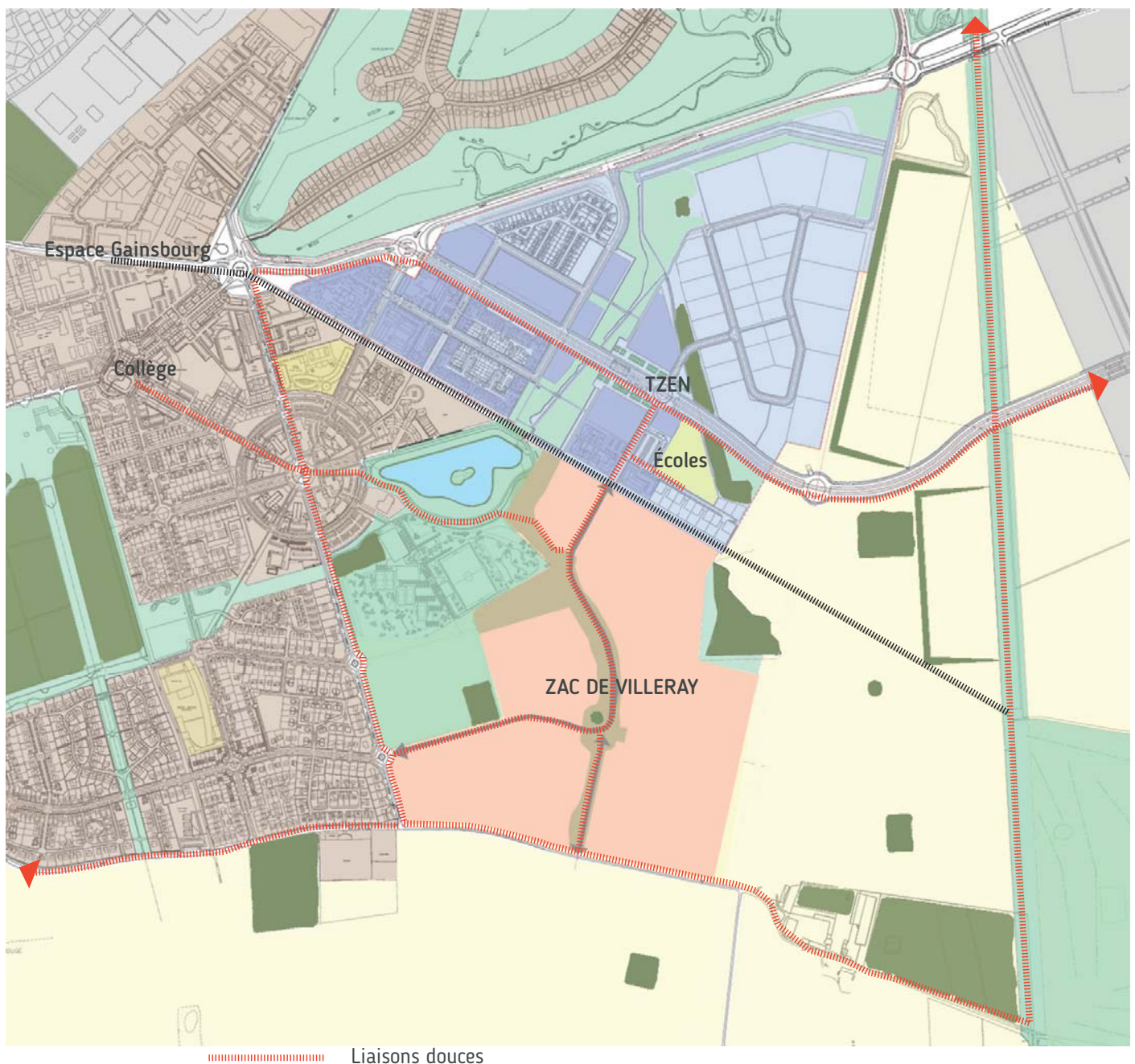
- › Une rue classique de réseau viaire.
- › Une rue de desserte. Le problème des impasses réside dans le ramassage des ordures ménagères. Les raquettes en rond point permettent le demi-tour et les manœuvres de manière confortable. "Attention les impasses peuvent devenir des zones de stationnement. Il peut y avoir quelques raquettes."

/ Les ordures ménagères /

Philippe Lajus demande aux participants : le ramassage traditionnel des ordures est-il à poursuivre ? Ou avec des conteneurs enterrés ?

- Un habitant fait remarquer "Cela pose un problème par rapport à la gestion, puisque la mairie choisit un gestionnaire."
 - Philippe Lajus répond que cela va évoluer car vous allez passer du gestionnaire au syndicat, qui est lui propriétaire. Le maire de Tigery a demandé à en avoir il y a 5 ans. Le dispositif existe maintenant. Il est intéressant pour les collectifs et évite d'avoir un gardien ou une société qui sort les poubelles.
- Les craintes résident dans le fait d'avoir des poubelles dehors, que les habitants n'auront pas mis dans les conteneurs.
- La distance au logement est un frein. "Pour les maisons nous n'avons pas envie de faire 100 m."
 - Philippe Lajus précise qu'un conteneur se programme pour 40 logements, à moins de 70m des accès aux logements. Sur la ZAC de Tigery, les individuels bénéficient déjà de ce service. Pour le verre, c'est jusqu'à 100m environ des logements.
- Certains participants ne sont pas convaincus mais ils sont d'accord pour que ce dispositif s'adresse aux collectifs. « Je ne suis pas convaincue par le système ». « Pour les collectifs, cela peut être un bon système ».

SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE DES DÉPLACEMENTS PROPOSÉS PAR LES PARTICIPANTS



/ SYNTHÈSE DES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS DES PARTICIPANTS /

- Des liaisons douces pour rejoindre les équipements scolaires (en particulier le collège C. Claudel), les transports en commun, les équipements sportifs et culturels et les voies douces existantes. Un revêtement adapté pour les poussettes ou vélos.
- Des améliorations sur le réseau de l'accès à la Francilienne. Un raccordement direct de la ZAC vers la Francilienne.
- Des stationnements par 3 ou 4 voitures en continu et en nombre suffisant, notamment à proximité des logements sociaux. Des aménagements autour des équipements scolaires pour déposer les enfants. Des aires de rabattement autour des stations T Zen. Des aires de stationnement dédiées au covoiturage. Des parkings à vélos.
- Un aménagement des noues facile à entretenir.
- Des voiries de dessertes en rue ou en impasse (raquettes).
- Un ramassage des ordures en conteneurs dans l'espace public pour les collectifs : à étudier.